

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Séance du 13 octobre 2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**CONVENTION AVEC LE CABINET BULLE SANTE POUR L'INTERVENTION D'UNE ERGOTHERAPEUTE AUPRES DE L'EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le treize octobre  
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 29 septembre 2025, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents 8

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Nora ZARLENGA, membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS  
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration  
Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SIAD) géré par le CCAS assure, entre autres, la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés au travers de son Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA).

Cette équipe comprend notamment l'intervention d'un ergothérapeute, dont le rôle est essentiel pour l'évaluation, la mise en place d'adaptations et l'accompagnement des bénéficiaires et de leurs familles.

Depuis le début de l'année 2025, l'ergothérapeute salariée du CCAS est en arrêt maladie puis en congés de maternité. À compter du mois d'août, elle a sollicité un congé parental sans solde courant jusqu'au 1er janvier 2026.

Pour garantir la continuité du service, il est apparu nécessaire de trouver une solution de remplacement afin que l'ESA puisse poursuivre ses missions auprès des usagers.

Dans un premier temps, le CCAS a cherché à recruter un ergothérapeute salarié pour assurer l'intérim. Cependant, malgré la publication d'offres d'emploi et des démarches de recherche actives, aucune candidature n'a été enregistrée. Compte tenu de ces difficultés de recrutement, il a été décidé de se tourner vers une prestation externe.

Un partenariat a été recherché avec le cabinet Bulle Santé, susceptible de mettre à disposition un ergothérapeute dans le cadre de vacations horaires. Le tarif horaire proposé est de 43 €, ce qui correspond aux pratiques observées sur ce type de prestation spécialisée.

La convention couvrirait la période d'octobre à décembre 2025, dans l'attente du retour de l'ergothérapeute salariée au 1er janvier 2026.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS de la Ville de Montbéliard, d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention.

Pour	:8
Contre	:0
Abstentions	:0

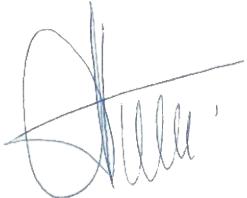
Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,  
A Montbéliard, le 15 octobre 2025

Déposée en Sous-Préfecture le 16 octobre 2025

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,  
La Directrice**



  
**I.AOUAD**